

DEPARTEMENT
D'ILLE et VILAINE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT

EXTRAIT

de RENNES

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON

de BRUZ

N°59/2024

COMMUNE DE
CHARTRES de BRETAGNE

CONVOCAION
25 juin 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 1^{er} juillet, le Conseil Municipal de la Commune de CHARTRES de BRETAGNE s'est réuni en salle du conseil municipal à la Mairie de Chartres de Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Philippe BONNIN, Maire, après avoir été convoqué le 25 juin 2024 conformément à l'Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

PRESENT(E)(S)

15

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. GEFFROY – Mme POULAIN – Mme JOALLAND (arrivée à 18h45) – M. BABOUR – M. DANGE – Mme BOUCHERON – M. GIRAUD – Mme BLANCHET – Mme BONNET – M. GAUTIER – Mme BENTZ – Mme VANNIER – Mme HANANE – Mme GLAZIOU (arrivée à 19h45)

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)
AVEC POUVOIR(S)

4

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS :
M. LE BORGNE donne pouvoir à M. GIRAUD
M. LOUIS donne pouvoir à M. BABOUR
Mme LOUIS donne pouvoir à M. GEFFROY
Mme KOUBA donne pouvoir à Mme BONNET

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S)

3

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S):
M. MUTSHE – M. BOSSARD – Mme BOSSARD

ABSENT(E)(S)

ABSENT(E)(S):

SECRETARE DE SEANCE : Mme VANNIER

Procédure de concertation préalable de la modification n°1 du dossier de création de la ZAC La Janais – Extension du périmètre

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 1^{er} JUILLET 2024

N°59/2024

2.1

Procédure de concertation préalable de la modification n°1 du dossier de création de la ZAC La Janais – Extension du périmètre

Par décision du Bureau Métropolitain du 14 septembre 2023, une concertation préalable au titre de l'article L.103-2 du code de l'urbanisme est organisée par Rennes Métropole sur le projet de modification n°1 du dossier de création de la ZAC La Janais, sur les communes de Chartres-de-Bretagne, Saint-Jacques-de-la-Lande et Noyal-Châtillon-sur-Seiche. Cette concertation est organisée à compter du 8 avril 2024 jusqu'au 2 septembre 2024 inclus.

Le projet de modification n°1 du dossier de création de la ZAC La Janais porte principalement sur l'extension du périmètre de la ZAC en passant d'une surface de 53 hectares actuellement à une emprise de 254 hectares, qui entraîne une évolution du programme des constructions.

Une note argumentée indiquant la position de la municipalité chartraine sur le projet de modification du dossier de création de la ZAC alimentera la concertation préalable en cours.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

- S'opposent à l'extension du périmètre de la ZAC sur l'emprise foncière de l'entreprise Stellantis
- Emettent le souhait de ne pas figer la destination des futures activités telle que prévues actuellement dans le programme prévisionnel des constructions du futur projet urbain : 745 000 m² de surface de plancher répartie en :
 - 675 000 m² de SP d'activités industrielles (91%)
 - 70 000 m² de SP pour l'accueil d'activités tertiaires, de services et de restauration (9%)

P.C.C.- Suivent les signatures
Le Maire



Philippe BONNIN